

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Auxerre, le 19 mai 2022

**Encadrement de la rencontre éliminatoire de Ligue 2 pour l'accès à la Ligue 1 |
Rencontre AJA – FCSM | Vendredi 20 mai à 20h30**

Le vendredi 20 mai 2022 à 20h30, l'AJ Auxerre (AJA) recevra au stade de l'Abbé Deschamps le club du FC Sochaux-Montbéliard (FCSM) dans le cadre du dernier match à élimination directe entre clubs de Ligue 2 avant les rencontres de barrage (aller-retour).

Au regard des épisodes de tension récents entre les supporters des deux clubs et afin de garantir le bon déroulement de cette rencontre et la sécurité des personnes, Pascal JAN, préfet de l'Yonne a décidé de prendre des mesures d'encadrement. Le dispositif arrêté fait suite à des échanges entre le préfet de l'Yonne et les responsables des deux clubs.

Ainsi les supporters sochaliens, dans la limite de 600, sont autorisés à se rendre au stade de l'Abbé Deschamps exclusivement dans le cadre d'un déplacement organisé par le club.

Le déplacement se fera par le moyen de transports collectifs et sous escorte policière. Seuls les supporters munis de billets seront autorisés à prendre le départ depuis Sochaux. Les supporters ainsi organisés seront accompagnés par les forces de sécurité pour rejoindre la partie haute de la tribune visiteur qui leur est réservée.

Toute personne se prévalant de la qualité de supporter du FCSM, ou se comportant comme tel, doit respecter ces mesures d'encadrement et d'interdiction de circuler ou stationner aux abords du stade de l'Abbé Deschamps, tel que défini par l'arrêté préfectoral en date du 19 mai 2022.

Lien vers l'arrêté du 19/05/2022

<https://www.yonne.gouv.fr/content/download/37374/275317/file/recueil-89-2022-120-recueil-des-actes-administratifs-special.pdf>